



Le 5 août 2022

AVIS DE COUPURE D'EAU / ÉBULLITION PRÉVENTIVE

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

En raison d'un bris d'aqueduc sur le Chemin du Lac-d'Argent, une interruption du service d'aqueduc dans ce secteur est nécessaire pour une durée indéterminée, afin d'effectuer les travaux de réparation.

Dû à ces travaux, nous sommes dans l'obligation d'émettre un avis d'ébullition préventif. Prenez note que cet avis prendra effet au moment de l'interruption de service prévu et prendra fin seulement lorsque vous recevrez un avis de levée d'ébullition préventive.

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous devez utiliser l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages ;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés ;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.) ;
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.) ;
- Fabriquer des glaçons ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche ;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée ;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher ;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud ;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Lors de l'interruption, il est recommandé de couper l'alimentation en eau et en électricité de votre chauffe-eau. Il est aussi recommandé de faire des réserves d'eau en quantité suffisante avant l'interruption.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Alexis L'Heureux-Riel
Directeur des travaux publics